

**CIMETIERE DE LA TRANCHEE. — DESAFFECTATION.  
— AVIS A DONNER.**

M. GRENAPIN, adjoint, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

En séance du 8 décembre 1951, nous avons décidé la création d'un nouveau cimetière au lieu dit « La Berthauderie » en raison de la désaffectation du cimetière de la Briandais.

D'autre part, il nous appartient, au cours de cette séance, de prendre la décision de supprimer le cimetière de la Tranchée dont l'emplacement actuel est absolument nécessaire pour l'exécution des travaux compris à la deuxième tranche de la cité scolaire du second degré.

Ces travaux seront entrepris dès la prise de possession par expropriation des autres terrains nécessaires à leur exécution. Il faut donc prévoir, dès maintenant, la désaffectation du cimetière de la Tranchée, situé à l'intérieur du périmètre de reconstruction de la Cité.

Depuis déjà quelques années il n'a été procédé à aucune inhumation dans ce cimetière et les corps actuellement inhumés à la Tranchée seront exhumés et transférés au cimetière de Toutes-Aides, en terrain concédé — en fosse commune ou à l'ossuaire, suivant le cas.

Cette désaffectation a été prévue au plan de Reconstruction et d'aménagement de la Ville, approuvé par arrêté ministériel du 13 octobre 1948. Il n'y a donc pas lieu de demander la déclaration d'utilité publique pour cette opération.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de vouloir bien vous prononcer pour la désaffectation de ce cimetière et solliciter l'avis favorable de l'administration supérieure.

Saint-Nazaire, le 10 mai 1952.

L'Adjoint délégué : P. GRENAPIN.

Séance de la Commission des Travaux Publics et de la Reconstruction. — Adopté.

Séance du Conseil. — Adopté.

**VOIRIE. — CIRCULATION. — SIGNALISATION LUMINEUSE DES CARREFOURS. — ACQUISITION DE MATERIEL. — MARCHE DE GRE A GRE.**

M. GRENAPIN, adjoint, lit l'exposé suivant :

Mes chers Collègues,

La Place Carnot au croisement des routes de Nantes, La Baule, Guérande et la Vendée, via Mindin, constitue un important centre de communication.

Afin de faciliter la circulation très intense, surtout pendant la saison balnéaire, il serait d'une grande utilité de doter ce carrefour d'une signalisation moderne.

Celle-ci serait constituée d'une borne-refuge avec couronne indicatrice du sens giratoire et surmontée d'un pylone portant des flèches lumineuses avec inscriptions des directions à suivre.

De plus, 4 feux clignotants de trottoirs seraient encastrés dans la bordure du terre-plein.

La Société Garbarini, 23, rue de Colombes, à Courbevoie (Seine), avec laquelle nous avons déjà traité pour la signalisation lumineuse des carrefours avenue de Lesseps, rue Villès-Martin et avenue de Lesseps-Boulevard de mer s'engage à nous fournir le matériel nécessaire à l'équipement de ce carrefour pour la somme de 400.000 Fr. environ.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir m'autoriser à traiter de gré à gré avec la Société Garbarini. Les dépenses afférentes à ce marché seront payées à l'entreprise sur le chapitre XII, article 13, du B. P. 1952.

Ce crédit étant insuffisant, il y a lieu de solliciter de Monsieur le Préfet une ouverture de crédit en dépenses d'un montant de 500.000 Fr. qui sera reprise au B. S. 1952.

Saint-Nazaire, le 14 mai 1952.

L'Adjoint délégué : P. GRENAPIN.

Séance de la Commission des Travaux Publics et de la Reconstruction. — Adopté.

Séance de la Commission des Finances et du Personnel :

M. LAPLANCHE fait remarquer que la signalisation du sens giratoire de la Place de Sautron aurait besoin d'être améliorée.

M. GANACHAU signale le danger qui existe au carrefour de Plaisance sur lequel il conviendrait d'attirer l'attention des usagers.

M. GRENAPIN indique que bonne note est prise de ces remarques en vue de faire le nécessaire.

Séance du Conseil :

M. FLEURY. — Les habitants du Point-du-Jour ont demandé s'il ne serait pas possible d'installer au moins deux lampes d'éclairage. Cette agglomération est au moins aussi importante que le bourg de l'Immaculée qui, lui, est bien éclairé. La route est, d'ailleurs, très fréquentée.